

CARTE GRISE

CAS 1 : CHANGEMENT DE PROPRIETAIRE

Pièces à fournir :

Document original :

- [Cerfa demande d'immatriculation](#)
- Carte grise du véhicule : laisser la partie du bas au client pour circuler
- [Certificat de cession du véhicule](#)
- Justificatif de domicile (autre que l'eau) : Facture ou quittance de loyer
- [Mandat nous autorisant les démarches : Juste à signer](#)

Photocopie :

- Copie de pièce d'identité en cours de validité (du ou des nouveaux propriétaires)
- Contrôle technique de moins de 6 mois si véhicule de plus de 4 ans
- Copie du permis de conduire
- Copie de l'attestation d'assurance en cours de validité

Règlement :

- Le règlement de la prestation par Chèque à la commande.

Montant de la prestation :

- 45€ de frais de dossier
- 6,76€ de frais d'envoi de préfecture
- 43€ par cheval fiscal
- Taxes éventuelles sur pollution

CAS 2 : CHANGEMENT DE DOMICILE

Pièces à fournir :

Document original :

- [Cerfa demande d'immatriculation](#)
- Justificatif de domicile (autre que l'eau)
- [Mandat nous autorisant les démarches : Juste à signer](#)
- Le règlement de la prestation
- Si ancienne immatriculation fournir l'original de la carte grise

Photocopie :

- Copie de la carte grise du véhicule
- Copie de pièce d'identité en cours de validité (du ou des propriétaires)
- Copie du permis de conduire
- Copie de l'attestation d'assurance en cours de validité

Règlement :

- Le règlement de la prestation par Chèque à la commande.

Montant de la prestation :

- 45€ de frais de dossier
- 6,76€ de frais d'envoi de préfecture

CAS PARTICULIER :

- Le nouveau propriétaire est hébergé par une personne : (à fournir en plus)
 - Copie de pièce d'identité en cours de validité de l'hébergeur
 - Justificatif de domicile de l'hébergeur
 - Justificatif de domiciliation de la personne héberger : fiche de paie, certificat de scolarité,...
 - Attestation d'hébergement
- Le nouveau propriétaire est une société
 - K-bis de la société de moins de 3 mois
 - Frais de préfecture supplémentaire de 25€